

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2022

PRESENTS : Mmes LOICHOT Evelyne, PHEULPIN Stéphanie, MUNNIER Angélique, MM. TORNARE Roland, MAILLARD Christian, DAVID Etienne, BALDACCI Robert, PATOIS Arnaud, EGLIN Pierre

ABSENTS EXCUSES : MM MAILLARD Michel, ECK Rémi

1. **PRESENTATION PROJET « EOLIENNES » PAR VSB ENERGIES RENOUVELABLES**

Le projet sera présenté lors d'un prochain conseil, l'entreprise s'étant excusée.

2. **DEMATERIALIZATION DES ACTES - DELIBERATION**

A compter du 1er juillet 2022 pour toutes les communes, la publicité des actes réglementaires (délibérations, actes, arrêtés) sera assuré sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage
- soit par publication sur papier
- soit par publication sous forme électronique.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents la proposition de Mr le Maire de continuer la publicité par publication papier dans les bureaux de la mairie.

3. **POINT TRAVAUX CIMETIERE**

Après parution de l'appel d'offre au Journal Officiel, les entreprises Climent, Roger Martin, Eurovia et Colas ont fait des offres suivant notre cahier des charges. Suite à l'étude des dossiers, l'entreprise Eurovia a été retenu et débutera les travaux en août. Les travaux s'élèvent à 347 333,80€ HT. Les subventions seront de 30 % environ. La route sera perturbée sur une ou deux journées et le point R sera déplacé de façon temporaire.

4. **POINT ECLAIRAGE PUBLIC**

Les lampadaires de la commune sont désormais pourvus d'ampoule LED.

Cette rénovation nous a coûté la somme de 30 640,78€ TTC. Nous allons recevoir une subvention syded d'environ 8 750€ et de PMSE (éco prime) d'environ 2 569€. Le reste à charge est de 19 321,78€. Il reste deux lampadaires à équiper rue des Sources.

5. CHANGEMENT DE NOM - NOUVELLE LOI

Nouvelles dispositions issues de la loi n°2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation.

De nouvelles modalités pratiques relatives au changement de nom d'usage ou de nom de naissance, le changement s'opère désormais par déclaration auprès de l'officier de l'état civil dépositaire de l'acte de naissance ou du lieu de résidence (et non plus par décret). Cette circulaire entre en application au 1er juillet 2022.

6. DIVERS

- ACCORD DES TRAVAUX APPARTEMENT ECOLE

Les locataires ont acceptés une augmentation du loyer, les travaux de la salle de bain du logement commenceront donc en août, suivant le devis établi par Mr TORNARE Sébastien pour un montant de 8 499,88€ HT.

- CEREMONIE 6ème – DISTRIBUTION DES LIVRES

Le RPI a acheté des livres pour récompenser les élèves qui vont partir en 6ème. Une petite cérémonie a eu lieu lundi 4 juillet à l'école, Mr Le Maire a remis les livres aux enfants.

- SOUTIEN SCOLAIRE A L'ECOLE

L'éducation nationale souhaite organiser des journées de rattrapage scolaire pour certains enfants en difficultés (des élèves de notre commune sont concernés). Ce soutien scolaire aura lieu dans les bâtiments de l'école de Meslières certains jours du mois de juillet.

- FOURNITURE SCOLAIRE

La mairie attribue un montant de 20 € à chaque collégien de la commune pour une aide à l'achat de fournitures scolaires, à venir retirer sous forme de bon d'achat.

- DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Les travaux vont démarrer.

- REMERCIEMENTS ASSOCIATIONS

Les différentes associations à but social qui nous ont sollicité pour une subvention ont envoyé leurs remerciements.

- LOCAL DES POMPIERS A BLAMONT

La commune de Blamont demande une participation aux communes (ex Communauté de communes du Balcon du Lomont) pour le projet de leur local. (6,9€ par habitant). Le conseil municipal approuve la participation financière à la charge de la commune.

- MARCHE DU SOIR

Il aura lieu le 09 septembre 2022, une réunion d'organisation est prévue le 18 août. Les bénévoles sont les bienvenus.

- REPAS DES AINES

La date du 04 décembre 2022 a été retenue.

- LE PETIT LIAIS

Le Journal des élèves de l'école intercommunale a été publié en juin 2022, nous vous invitons à lire l'édition spéciale consacrée à la classe découverte sur le site **glay.fr**

- SAVOIR VIVRE

Nous vous demandons de respecter les horaires concernant les tondeuses et engins susceptibles de provoquer des gênes de voisinage.

Jours ouvrables : 8h30 – 12h et 14h – 19h30

Samedi : 9h – 12h et 15h – 19h30

Dimanche et jours fériés : 10h- 12h

Concernant les aboiements intempestifs, souvent les chiens aboient lorsque leurs maîtres sont absents, prenez vos dispositions pour respecter vos voisins.

- RECLAMATION

Mmes Pheulpin et Munnier ont reçu des « écrits » dans leur boîte à lettres d'une personne inconnue.

Mme Munnier répond : « En qualité de conseillère, nous sommes à l'écoute des citoyens mais n'avons aucun pouvoir de police. Vous voudrez bien vous adressez directement en mairie pour vos réclamations. »

- Si vous avez trouvé une tortue sur la commune, merci de prendre contact avec Mme Paur au 06 66 88 17 96

Le Conseil Municipal vous souhaite un bel été.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H15